2025-03-04-N12
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 16 **Votants** : 22
Nomenclature : 8.2.7.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le mardi 4 mars 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2025

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :
CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :
BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,
CABRÉRA Christine à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie
CAMI Patricia à PETIT Vivien,
FORASTÉ Guy à L'HOUÉ Yann,
LAFFON-LE GALL Emilie à DOUFFIAGUES Jocelyne,
THAMI Halima à VIDAL Sylvie

ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MA SANTE, MA REGION ». CONVENTION CONSTITUTIVE. AVENANT N° 05.

Le Maire,

Rappelle que par délibération 2023-05-23-N05 du 23 mai 2023, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 02 de la convention constitutive du G.I.P. mais a également autorisé le Maire a signé, sans présentation au Conseil Municipal, les avenants portant uniquement sur l'adhésion de nouveaux membres, cela permettant une gestion plus souple et plus rapide,

Présente l'avenant n° 05 que lui a transmis le G.I.P.,

Précise que cet avenant n° 05 :

- porte intégration de nouveaux membres au Groupement,
- modifie l'article 11.2 « Mise à disposition de personnels par les membres » de la convention constitutive,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 05 à la convention constitutive du G.I.P. « Ma Santé, Ma Région », portant sur l'intégration de nouveaux membres au Groupement ainsi que sur la modification de l'article 11.2 « Mise à disposition de personnels par les membres » de la convention constitutive,

DIT qu'une copie de l'avenant sera annexée à la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie

Le Maire,
Jacques GARSAU

MAIRIE DE MILLAS 66170

Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le 27 MARS 2025

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet :

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 28.03.2025

Notifié le

Accusé de réception préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

AVENANT n°5 A LA
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
« Ma santé, Ma Région »

Vu l'arrêté n°2022-2275 du Directeur Général de l'ARS en date du 10 mai 2022 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2023-0006 du Directeur Général de l'ARS en date du 9 janvier 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2023-4307 du Directeur Général de l'ARS en date du 19 septembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2024-1026 du Directeur Général de l'ARS en date du 19 mars 2024 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu l'arrêté n°2024-5006 du Directeur Général de l'ARS en date du 4 octobre 2024 portant approbation de l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région,

Vu les délibérations n°AG6/24-02 et AG6/24-05 approuvées par l'Assemblée Générale du GIP Ma santé, Ma Région du 4 décembre 2024,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Ma santé, Ma Région, et ses avenants n°1, 2 , 3 et 4 signés de tous les membres,

Vu la délibération n°DEL145/2024 du Communauté de communes des Aspres en date du 26 septembre 2024,

Vu la délibération de la Commune de Fourques en date du 23 octobre 2024,

Les articles 5 et 11.2 de la convention constitutive du GIP Ma santé, Ma Région sont modifiés comme suit :

Article 5 : Membres

Le GIP est constitué entre les soussignés :

- La REGION OCCITANIE, dont le siège est situé 22 Boulevard du Maréchal Juin, 31400 Toulouse, pris en la personne de sa Présidente en exercice, ci-après dénommée « la Région » ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES dont le siège est situé 24, quai Sadi Carnot, 66906 Perpignan Cedex pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN dont le siège est situé est situé Lices Georges-Pompidou, 81013 Albi Cedex 9 pris en la personne de son Président en exercice ;
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE dont le siège est situé 100 Boulevard Hubert Gouze, BP 783, 82013 Montauban cedex pris en la personne de son Président en exercice ;

Accusé de réception en préfecture
068-216801083-20250304-2025-08-04IN12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES, dont le siège est situé 1 rue de l'Hôtel Dieu 09190 SAINT-LIZIER, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-ARIEGE, dont le siège est situé 13 Route Nationale 20, 09250 LUZENAC, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE BIZE-MINERVOIS dont le siège est la Mairie, 4 Avenue de l'Hôtel de Ville, 11200 Bize-Minervois, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CARCASSONNE AGGLO dont le siège est situé 1 rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE de VILLESEQUE DES CORBIERES dont le siège est la Mairie, 75 Grand'rue, 11360 Villesèque-des-Corbières, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT dont le siège est la Mairie, Place du Quatorze Juin, 12300 Livinhac-le-Haut, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE dont le siège est situé 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 Beaucaire, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-HILAIRE DE BRETHMAS dont le siège est la Mairie, 1 Chemin du Stade, 30560 Saint-Hilaire-De-Brethmas, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE SAINT-GILLES dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 30800 SAINT-GILLES, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, dont le siège est Maison de l'Intercommunalité, 3 Avenue Sergent Triaire, Le Vigan, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES dont le siège est situé, 9 avenue du 8 mai, 30700 Uzès, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, dont le siège est situé 15 avenue du Comminges, 31260 MANE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES dont le siège est situé 4 rue de la République, 31800 Saint-Gaudens, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC dont le siège est situé Espace Marie-Christine Bousquet - 1 place Francis Morand - 34700 Lodève pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS SALVIAC dont le siège est situé 5 Bd Hugon, 46340 Salviac, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS dont le siège est 72 rue du Président Wilson, 46000 Cahors, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU LOT ET DU VIGOBLE dont le siège est 13 avenue de la Gare, 46700 Puy-L'Evêque pris en la personne de son Président en exercice
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BAROUSSE dont le siège est situé à la Mairie, BP13, 65150 SAINT LAURENT DE NESTE, pris en la personne de son Président en exercice ;
- La COMMUNE DE BORDERES-SUR-L'ECHEZ dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 65320 Bordères-sur-l'Échez, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS dont le siège est la Mairie, 5 rue des Thermes BPA, 66112 Amelie Les Bains, pris en la personne de sa Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES dont le siège est situé allée Hector Capdellayre, 66300 Thuir, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE CERET dont le siège est la Mairie, 6 boulevard Maréchal Joffre, 66400 Céret, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE MILLAS dont le siège est l'Hôtel de Ville de Millas, 66170 (BP 33) pris en la personne de son Maire en exercice ;
- La COMMUNE DE MAZAMET dont le siège est la Mairie, Place Georges-Tournier, 81200 Mazamet, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE D'ARTHES dont le siège est la Mairie, Place Jean Jaurès, 81160 Arthès pris en la personne de son Maire en exercice ;

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

- la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LANGUEDOC dont le siège est situé 5 rue de l'Artisanat, 81230 Lacaune-Les-Bains, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE CASTELSARRASIN dont le siège est la Mairie, Place de la Liberté, 82103 Castelsarrasin, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE dont le siège est la Mairie, 12-14 Grand'rue, 82290 La Ville-Dieu-Du-Temple, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 82140 Saint-Antonin Noble-Val, pris en la personne de son Président en exercice ;
- la COMMUNE DE SAINT-PORQUIER dont le siège est la Mairie, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 82700 Saint-Porquier, pris en la personne de son Maire en exercice ;
- la COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE dont le siège est la Mairie, Place de la Mairie, 82600 Verdun-Sur-Garonne, pris en la personne de son Maire en exercice ;

- L'université de Montpellier agissant tant en son nom que pour le compte de l'UFR Médecine Montpellier Nîmes, couvrant l'académie de Montpellier, dont le siège est situé 163 rue Auguste Broussonnet, 34 090 Montpellier, pris en la personne de son Président en exercice ;
- L'université Toulouse III – Paul Sabatier agissant tant en son nom que pour le compte de la Faculté de santé de Toulouse, couvrant l'académie de Toulouse, dont le siège est situé 118 route de Narbonne, bâtiment administratif central, 31062 TOULOUSE cedex 09, pris en la personne de sa Présidente en exercice ;
- L'Union des Internes du Languedoc Roussillon, dont le siège est situé Internat Lapeyronie 371 avenue du doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier Cedex 5 pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée «l'UNILR» ;
- L'Association des Internes de Médecine Générale de Midi-Pyrénées, dont le siège est situé 133 route de Narbonne 31400 Toulouse, pris en la personne de son Président en exercice ci-après dénommée « l'AIMG-MP » ;
- La Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel dont le siège est situé Hôpital la Grave, place Lange, Tsa 60033, 31300 Toulouse, pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée « la Fécop » ;
- Le Conseil Régional D'Occitanie De L'ordre Des Médecins dont le siège est situé Maison des Professions Libérales 285 rue Alfred Nobel, 34000 MONTPELLIER, pris en la personne de son Président en exercice ci-après dénommé « le CROM » ;
- Le Conseil Interrégional De L'ordre Des Sages-Femmes Régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Réunion, Mayotte dont le siège est situé 9 Avenue Jean Gonord 31500 Toulouse, pris en la personne de sa Présidence en exercice, ci-après dénommé « le CIR de l'Ordre des SF » ;
- le Groupement des IPA d'Occitanie dont le siège est situé 24 Route de la Tuilerie, 48300 Langogne, pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommé « le GIPAOc » ;
- l'Association France Assos Santé Occitanie dont le siège est situé 10, chemin de raisin, 31050 Toulouse pris en la personne de son Président en exercice, ci-après dénommée « France Assos Santé Occitanie ».

<u>11.2 : Mise à disposition de personnels par les membres</u>

Les membres du GIP peuvent mettre à la disposition de celui-ci des personnels, y compris à temps partiel.

Les personnels mis à la disposition du GIP conservent leur situation juridique d'origine mais sont soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement du GIP. Leur structure d'origine garde à sa charge leurs traitements, leurs couvertures sociales et la responsabilité de leur avancement et de leur gestion.

La mise à disposition de personnel donne lieu à l'établissement d'une convention entre la structure d'origine et le GIP. Elle est réalisée sans contrepartie financière au titre de la contribution aux ressources du GIP, à l'exception des mises à disposition de professionnels de santé.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Fait à Toulouse, le

En 44 exemplaires :

	La Présidente de Région Carole DELGA	
La Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales Hermeline MALHERBE	Le Président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne Michel WEILL	Le Président du Conseil Départemental du Tarn Christophe RAMOND

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées Jean-Noël VIGNEAU	Le Président de la Communauté de Communes Haute-Ariège Alain NAUDY

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de La Commune de Bize-Minervois	La Maire de la Commune de Villesèque des Corbières
Alain FABRE	Catherine MAITRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo
Régis BANQUET

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Livinhac-Le-Haut

Roland JOFFRE

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Gilles Eddy VALADIER	Le Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas Jean-Michel PERRET
Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terres d'Argence Juan MARTINEZ	Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès Fabrice VERDIER

Le Président de la Communauté de Communes Pays Viganais Régis BAYLE

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat François ARCANGELI	La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges Magali GASTO OUSTRIC

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Président de
la Communauté de Communes
Lodévois-Larzac

Jean-Luc REQUI

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

La Présidente de la Communauté de Communes Cazals Salviac Mireille FIGEAC	Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Cahors Jean-Luc MARX

Le Président de la Communauté de Communes Vallée du Lot et Du Vignoble Serge BLADINIERES

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Bordères-sur-l'Echez Jérôme CRAMPE	Le Président de la Communauté de Communes Neste Barousse Yoan RUMEAU

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Millas Jacques GARSAU	La Communauté de Communes des Aspres René OLIVE
La Maire de la Commune d'Amélie Les Bains Marie COSTA	Le Maire de la Commune de Céret Michel COSTE

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Mazamet	Le Maire de la Commune d'Arthès
Olivier FABRE	Jean-Marc FARRE

Le Président de
la Communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

Daniel VIDAL

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Maire de la Commune de Verdun-Sur-Garonne Stéphane TUYERES	Le Maire de la Commune de Saint-Porquier Xavier PREVEDELLO
Le Maire de la Commune de Castelsarrasin Jean-Philippe BESIERS	Le Maire de la Commune de La Ville Dieu du Temple Dominique BRIOIS

Le Président de
la Communauté de Communes Querçy Rouergue
Gorges de l'Aveyron

Gilles BONSANG

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

La Présidente de l'Université de Toulouse III-Paul Sabatier Odile RAUZY	Le Président de l'Université de Montpellier Philippe AUGE
Le Président de l'AIMG MP Joffrey CALLEGARIN	Le Président de l'UNILR Killian L'HELGOUARC'H
Le Président du CROM Jean THEVENOT	La Présidence du CIR de l'Ordre des SF
Le Président du GIPAOc Alexis BLANC	Le Président de France Assos Santé Occitanie André GUINVARCH
Le Président de la Fécop Michel DUTECH	

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250304-2025-03-04-N12-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025